

> HISTOIRE - GÉOGRAPHIE

S'approprier les différents thèmes du programme

Histoire / classe de CM1

Thème 3 - Le temps de la Révolution et de l'Empire

- De l'année 1789 à l'exécution du roi : Louis XVI, la Révolution, la Nation
- Napoléon Bonaparte, du général à l'Empereur, de la Révolution à l'Empire

[Extrait du programme du cycle de consolidation, BOEN n°11 du 26 novembre 2015.](#)

Pourquoi enseigner le thème « Le temps de la Révolution et de l'Empire » en classe de CM1 ?

L'intitulé du thème montre qu'il s'agit avant tout d'évoquer une époque, un « temps ». Le programme indique qu'il s'agit d'une « rupture fondamentale ». La période évoquée va de 1789 au premier Empire, qui conserve « certains des acquis révolutionnaires ». Ce « temps de la Révolution et de l'Empire », court, s'oppose au long « temps des rois » évoqué précédemment. Ce thème a bien évidemment de fortes connexions avec l'Enseignement Moral et Civique, qui met en avant « les principes de la démocratie représentative en France et en Europe », mais aussi les « valeurs et symboles de la République française », et l'on sait à quel point la référence à 1789 est importante pour notre République.

Plus généralement, dans la construction des repères temporels qui est une des priorités du cycle 3 en histoire, il est important de souligner que la période révolutionnaire ouvre une nouvelle période de l'histoire : l'histoire contemporaine.

On cherchera de manière prioritaire à faire comprendre à l'élève :

- que la Révolution française constitue une rupture majeure ;
- que le temps de la Révolution et de l'Empire est une époque fondatrice qui ouvre la période contemporaine.

Ce thème permet de travailler tout particulièrement la compétence « comprendre un document », puisque l'on va se pencher sur des moments fondateurs évoqués à partir de documents comme des œuvres picturales, et sur un texte fondamental, la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*. Le travail sur des documents comme celui-ci permet en outre de développer les compétences « raisonner, justifier une démarche et les choix effectués », et la compétence « coopérer et mutualiser » puisque des travaux en commun peuvent être réalisés à cette occasion.

Quelle est la place du thème dans la scolarité ?

- Le cycle 2 a permis aux élèves d'explorer l'irréversibilité du temps qui passe, les premiers repères personnels (du temps vécu au temps des parents et des grands-parents) ainsi que quelques grandes dates et événements socialement partagés.
- Le troisième thème du CM1 s'inscrit dans la continuité de la périodisation historique qui fait passer d'une construction du temps long multiséculaire (« Avant la France » et « Le temps des rois ») à une échelle plus événementielle (le quart de siècle des temps révolutionnaires). Les élèves retrouveront dans la classe de CM2, toujours en cycle 3, l'héritage de la Révolution française dans le thème 1, « Le temps de la République », en particulier dans le premier sous-thème, « 1892 : la République fête ces cent ans ».
- Au cycle 4, les élèves retrouveront la Révolution et l'Empire avec le thème 1 de la classe de quatrième « Le XVIII^e siècle, expansions, Lumières et révolutions » ; le thème les replacera alors dans le cadre des mutations du XVIII^e siècle et de l'expansion européenne.

Quels sont les points forts du thème pour l'enseignant ?

Problématique : comment la période révolutionnaire nous fait-elle entrer dans l'histoire contemporaine ?

On indiquera ici quelques éléments de culture historique utiles au professeur pour préparer la mise en œuvre des différents sous-thèmes, qu'il ne faut surtout pas confondre avec les propositions de mise en œuvre.

De l'année 1789 à l'exécution du roi, Louis XVI, la Révolution, la Nation

Les « éléments de changements » et « étapes clefs », selon les termes du programme, doivent s'inscrire pour l'enseignant dans une compréhension globale du phénomène révolutionnaire, dont il faut rappeler ici les grands traits.

Le projet de la monarchie d'opérer une réforme fiscale pour redresser sa situation financière se heurte à l'opposition de la noblesse de robe (anoblie au service de l'État) très puissante dans les Parlements. Les opposants réclament **la convocation des États généraux**, qui n'ont plus été réunis depuis 1615 ; **cette convocation représente la fin de la « monarchie absolue »**.

Louis XVI perd rapidement le contrôle des États généraux réunis au printemps 1789. Sous l'impulsion du tiers-état, aidés de la partie réformatrice de la noblesse et du bas clergé, **ceux-ci se transforment en Assemblée nationale constituante.** La révolte du peuple parisien, le 14 juillet 1789, et le soulèvement des campagnes contre les droits féodaux précipitent les choses ; **avec l'abolition des privilèges qui pose l'égalité des citoyens devant la loi (nuit du 4 août 1789) et l'adoption de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789), se précisent les principes sur lesquels la monarchie constitutionnelle devra reposer.**

Quand bien même la première constitution française est achevée en 1791, on est alors loin du grand élan unitaire de 1789 : le roi a tenté de fuir et a été arrêté à Varennes, la noblesse, marginalisée choisit parfois l'émigration et l'Église catholique est divisée, le pape ayant condamné la « constitution civile du clergé » qui la faisait entrer dans le nouvel ordre révolutionnaire, en obligeant le clergé à la prestation d'un serment de fidélité à la Nation, à la Loi, au Roi et à la Constitution.

Retrouvez Éduscol sur



L'entrée de la France en guerre, au printemps 1792, achève d'exaspérer les tensions ; s'agit-il de diffuser la Révolution à l'ensemble de l'Europe ou d'un double jeu de Louis XVI pour retrouver tout son pouvoir en misant sur une défaite ? Le 10 août 1792, une journée parisienne aboutit à la chute de la monarchie. La Première République est mise en place en septembre 1792, après la victoire de Valmy qui redresse la situation militaire. Le roi est jugé par la Convention et exécuté le 21 janvier 1793.

Cependant, **les partisans de la Révolution de 1789 sont désormais divisés** ; la « Terreur » qui vient des sociétés populaires de sans-culottes et que la Convention reprend à son compte s'abat sur les ennemis réels ou supposés de la République, **la guerre civile fait rage dans la région militaire de Vendée – mais la Convention défend le territoire face à l'Europe coalisée.**

La phase de la Révolution qui va jusqu'à l'exécution de Louis XVI est donc marquée par deux aspects contradictoires : d'une part, la formulation de principes démocratiques qui vont devenir des références internationales. **D'autre part, l'échec à construire un ordre stable à partir de ces principes.** Mais on ne peut en tirer l'opposition pure et simple entre une « bonne » et une « mauvaise » phase de la Révolution. On peut considérer que la période 1792-1794 voit aussi s'exprimer des ambitions démocratiques qui, de fait, n'aboutiront pas à court terme : suffrage universel, ambitions sociales, droit à l'enseignement pour tous, abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

Napoléon Bonaparte, du général à l'Empereur, de la Révolution à l'Empire

Le programme met l'accent sur deux aspects de la période du Consulat et de l'Empire : d'une part la mise en place d'un régime autoritaire, d'autre part la sauvegarde et la consolidation de certains acquis révolutionnaires.

Quand Napoléon Bonaparte prend le pouvoir, lors du coup d'État du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), le projet des conjurés (derrière Sieyès) est de renforcer le pouvoir exécutif et de stabiliser la révolution. Le retour à l'ordre et la paix d'Amiens avec l'Angleterre (1802) valent à Bonaparte d'être « Consul à vie ». Il tente de fonder une nouvelle dynastie en établissant l'Empire en 1804, en essayant de réconcilier les élites issues de la Révolution et les élites traditionnelles. Dominant l'Europe, il ne parvient pas à stabiliser cette domination, et sa défaite amène sa première abdication en 1814.

Le régime napoléonien a respecté de moins en moins les libertés publiques, mais il a réorganisé l'État dans le cadre départemental hérité de la Révolution, avec la mise en place des préfets. Il a fondé l'Université et a organisé les enseignements secondaire et supérieur. Avec la promulgation du Code civil, en 1804, il a unifié le droit français selon le principe de l'égalité des citoyens devant la loi. Il a réorganisé les finances de l'État surtout par la perception des impôts et appuyé la création de la Banque de France.

Comment mettre en œuvre le thème dans la classe ?

Cette première approche pour les élèves du « temps de la Révolution et de l'Empire » doit fournir quelques grands repères, essentiellement des événements et des textes fondateurs (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, Code civil). Le souci du contact avec le programme d'Enseignement Moral et Civique aide à opérer un tri.

De l'année 1789 à l'exécution du roi, Louis XVI, la Révolution, la Nation

« L'année 1789 », première « étape-clef » proposée par le programme, permet d'aborder beaucoup de points mettant en avant à la fois la rupture avec « l'Ancien Régime » et l'énonciation de grands principes de l'univers politique contemporain.

Des caricatures classiques montrant le **tiers-état** portant sur son dos **la noblesse et le clergé**, puis la noblesse et le clergé portant sur leur dos le tiers-état peuvent être utilisées pour montrer la manière dont les contemporains ont vécu le changement apporté par l'année 1789, et aborder avec les élèves la question des causes sociales de la Révolution.

La réunion des états-généraux peut être abordée dans la perspective de la genèse de la **déclaration des droits de l'homme et du citoyen** qui sera longuement étudiée. Le programme d'EMC du cycle 3 indique en effet comme exemple de pratique en classe « Réflexion et débats sur les articles 1, 4, 6, 9, 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 ». Ces débats préparés sont l'occasion de faire travailler les élèves en groupes.

L'étude d'une représentation de la prise de la Bastille (que l'on racontera) le 14 juillet 1789 et de la Fête de la Fédération du 14 juillet 1790, sur le Champ de Mars, permettra d'aborder la **nouvelle conception de la nation** qui surgit alors : des citoyens libres et égaux en droit qui s'associent volontairement, et de montrer l'origine de la fête nationale du 14 juillet. Elle permettra également de poser la question de la place du roi Louis XVI face à une nation qui affirme sa souveraineté. L'étude de la tenue des gardes nationaux et celle de quelques gravures permettront de faire découvrir aux élèves les symboles révolutionnaires (cocarde tricolore par exemple) et de montrer qu'ils sont toujours présents dans la symbolique républicaine actuelle.

La figure de Louis XVI permet, par effet de contraste, d'aborder le passage à la République, fruit d'un divorce entre le roi et les révolutionnaires. Il s'agit ainsi de faire comprendre que c'est à propos du roi que les révolutionnaires ont commencé à se diviser massivement entre eux, ce qui est une particularité de la période que l'on qualifie de « Terreur ». **L'exécution du roi**, épisode frappant, peut faire comprendre la difficile naissance et la difficile existence de la Première République. Monarchie constitutionnelle ou République, l'enjeu peut être présenté simplement et correspondre à une des exigences du programme d'EMC, qui est la connaissance du « vocabulaire des institutions », ce qui sera approfondi avec le thème 1 de la classe de CM2, « le temps de la République ».

Napoléon Bonaparte pourra être présenté aux élèves en trois temps : le coup d'État du 18 Brumaire, évoqué à partir de représentations comme celles que l'on trouve sur [le site des musées nationaux](#) pour montrer qu'il s'agit d'un général s'appuyant sur l'armée ; une carte de l'Empire français en 1812, au maximum de son extension, qui peut faire comprendre la politique de conquête et la politique dynastique de Napoléon (avec la place de sa fratrie) ; des extraits du Code civil de 1804, sur lesquels on peut faire travailler les élèves dans la perspective de l'EMC (sur l'égalité devant la loi, mais aussi le statut des femmes) et de l'étude des textes fondateurs.

Retrouvez Éduscol sur



Quelles sont les contributions du thème aux parcours ?

La contribution du thème au **parcours citoyen** est évidente : elle concerne les symboles et valeurs de la République et l'examen de textes fondateurs comme la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

Quels sont les écueils à éviter ?

- Faire un récit trop détaillé de la Révolution française.
- Ne pas équilibrer l'approche de la période napoléonienne entre continuité et rupture par rapport à la Révolution.
- Susciter une vision partisane ou moralisante des événements.

Retrouvez Éduscol sur

